

DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI

**COMMUNICATION "Empreinte et mutations :
vers un Pacte de cohésion sociale et territoriale"**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014
P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

MME SIARRI. -

Merci Monsieur le Maire.

Le Pacte de cohésion sociale et territoriale c'est une nouvelle dynamique municipale qui repose sur quatre constats simples et objectifs.

Premier constat : les réductions budgétaires dont tout le monde s'accorde à dire qu'elles sont historiques, je ne reviendrai pas sur le long débat que nous avons eu, et une réforme territoriale d'ampleur dont on ne connaît malheureusement pas encore les tenants et les aboutissants, notamment les compétences du Conseil Général qui est pourtant la matrice de l'action sociale.

Deuxième constat : le défi écologique dont Anne WALRYCK a parlé dans son rapport du développement durable. Chacun sait très bien que nous surmonterons ce défi écologique grâce à une transition sociale.

Troisième constat : les citoyens questionnent la démocratie participative et aspirent à être partie-prenante des choix de leurs élus.

Quatrième constat : le nombre de citoyens vulnérables socialement, économiquement, physiquement grossit. Ce phénomène nous interpelle d'autant plus qu'une partie de ces publics en difficulté de tout ordre sont invisibles. Ils se découvrent à nous quand il est souvent difficile de les extirper de situations délicates dans lesquelles ils sont plongés.

Ces constats, beaucoup les font et les partagent partout en France. Mais Bordeaux a deux atouts formidables qui expliquent en grande partie son attractivité croissante.

Premier atout : un maillage de structures de proximité, d'acteurs de terrain. Nous avons à Bordeaux une véritable empreinte humaniste, une culture du dialogue, de l'écoute et du respect.

Deuxième atout : la territorialisation de l'action municipale dans les 8 quartiers, Monsieur le Maire, que vous avez initiée avec intensité à partir de 2008, le choix de la proximité, la priorité donnée à la médiation sous toutes ses formes.

Enfin ce Pacte repose sur une conviction très forte, il faudra faire mieux avec moins, donc différemment. Ce Pacte doit nous permettre de consolider notre cohésion en priorisant nos actions et en soutenant l'innovation.

Il est articulé autour de 5 axes.

Le premier axe, autour de l'insertion économique et de l'insertion en tant que bénévole.

Le deuxième axe, autour de l'habitat et des espaces publics.

Le troisième axe, autour de la culture, l'éducation et les savoirs.

Le quatrième axe sur la santé, le bien être et l'environnement préservé.

Le cinquième axe sur la tranquillité, la prévention et la lutte contre les discriminations.

Dans le document qu'on vous a distribué il y a plus d'une semaine et qui est téléchargeable sur le site Internet, qui a été présenté samedi dernier lors du grand débat, on retrouve autour de ces 5 axes nos engagements de campagne, ceux pour lesquels nous avons été élus, mais également des propositions d'actions nouvelles qui peuvent venir consolider cette cohésion sociale.

Ce Pacte vient du terrain. Il se construira avec les citoyens et acteurs de terrain au cœur des quartiers au travers de trois temps.

Le premier qui vient de s'achever qui s'est traduit par la présentation de l'analyse des besoins sociaux dans les 8 quartiers.

Le deuxième, en cours, qui se traduit par des diagnostics en marchant et qui nous permet de relever le sentiment des citoyens.

Le troisième, à venir dans le courant du mois de décembre et du mois de janvier qui nous permettra de définir quartier par quartier avec les membres des commissions permanentes la déclinaison territoriale de ce Pacte de cohésion.

Je présenterai une délibération dans le courant du mois de décembre autour d'un appel à projets à innovation sociale et territoriale qui se substituera au projet social, qui se rapprochera de la volonté de Pierre HURMIC autour de budgets participatifs et qui sera bien au-delà de ce qu'a dit M. Vincent FELTESSE, une confrontation d'idées, puisqu'il s'agira de financer des actions concrètes.

Et l'objectif de ce Pacte, pour conclure, est bien de définir avec les Bordelais le contenu et non de définir seuls et sans eux ce qui est bon pour eux. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je voudrais à nouveau féliciter Alexandra SIARRI et nos services, ainsi que tous les adjoints qui participent à l'élaboration de ce Pacte pour la belle réussite de notre forum qui s'est tenu samedi à Darwin.

Est-ce qu'il y a des interventions sur cette communication ?

Jean-Louis DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, je voulais simplement me faire l'interprète de mes collègues maires adjoints de quartiers pour dire que ce Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale est en marche. C'est un vrai souffle dans les quartiers.

Cela a été l'objet de vraies discussions depuis le mois de septembre dernier, d'une prise en compte et en considération par les membres des commissions permanentes de la totalité des éléments qui leur ont été fournis, de nombreuses discussions et de préparation de l'élaboration de ce que sera le Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale dans chacun des quartiers entre le mois de janvier et le mois de juin prochain.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations là dessus ?

M. FLORIAN

M. FLORIAN. -

Je voudrais m'associer à la déclaration de Jean-Louis DAVID, et par anticipation des débats que nous aurons dans les mois qui viennent sur les questions budgétaires, répondre à M. FELTESSE et aux autres intervenants que justement grâce au Pacte de Cohésion Sociale c'est aussi ça qui va nous permettre de rationaliser les politiques publiques, d'évaluer les politiques publiques.

Il ne s'agit pas d'aller sur un rabot général des soutiens sur ces domaines-là, mais grâce aux débats qu'il y a eu, grâce aux documents, grâce aux échanges que nous aurons avec les différents partenaires c'est de mieux utiliser l'argent public à travers les 5 axes qui ont été développés dans le document. C'est très participatif. Ça va être une méthode qui quelque part devrait nous permettre de moins dépenser et de mieux dépenser.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous présentez, Mme SIARRI un document volumineux, relativement joli, sans doute coûteux.

Vous avez souvent à la bouche et on le retrouve dans ce document, cette notion de « construire ensemble, faisons ensemble, partageons la réflexion ensemble ». Là encore vous avez une curieuse manière d'envisager le « ensemble ». Les seuls élus qui s'expriment dans ce document sont des élus de la majorité municipale.

Je me dis évidemment que vous êtes légitimes, mais dans cette démarche de construire ensemble, ne pensez-vous pas que ceux qui ne sont pas toujours portés vers vos idées ont des choses à apporter ?

Comment peut-on imaginer construire ensemble en restant entre soi ? C'est une première question.

Deuxième question, vous parlez d'un Pacte. Lorsque je regarde la définition du pacte dans le Petit Robert je vois qu'il y a la notion d'accord. Pour qu'il y ait la notion d'accord je m'attends donc à ce qu'il y ait des engagements des uns et des autres. Et là, Mme SIARRI, j'aimerais comprendre. De ce document - c'est la réflexion que je me suis également faite lorsque je suis venu samedi à Darwin, c'était une super journée, beaucoup de monde, des débats intéressants, il faisait beau, bref on pouvait sortir de là plutôt heureux - qu'est-ce qu'il en sort concrètement ?

Je veux dire par là, et on pourra mettre ce document en comparaison avec le budget que vous nous soumettez, est-ce que concrètement on met plus d'argent dans le logement ? Est-ce que concrètement on met plus d'argent dans les services publics du quotidien ? Est-ce que concrètement on met plus d'argent dans l'aide aux personnes en difficulté ?

Parce que, dire à ces personnes-là : il faut rationaliser, il faut faire plus avec moins, c'est des jolis discours, mais quand à la fin du mois la personne au RSA, ou même parfois au SMIC, n'arrive pas à trouver suffisamment pour manger, ce n'est pas avec ces discours-là que ça va fonctionner.

Donc j'aimerais savoir si dans ce Pacte il y a un engagement budgétaire. Parce que je veux bien qu'on nous dise que l'argent ça ne fait pas tout, mais ça fait quand même un peu.

Est-ce qu'il y a un engagement budgétaire pour que la Ville prenne conscience de la situation dans laquelle on se trouve ?

Est-ce que ce Pacte veut dire aussi que la Ville va faire de vrais efforts sur cette cohésion territoriale ?

Parce que qui dit cohésion territoriale... Je ne sais pas si vous vous êtes amusés à faire ça : quand on récupère le document PDF et qu'on fait la recherche sur quelques mots il y a des mots qui disparaissent : le mot pauvreté. On le retrouve mais pas vraiment beaucoup.

Je ne voudrais pas que ça paraisse péjoratif, mais j'ai le sentiment, un peu à l'image de la journée de samedi, qu'on se « boboïfie », tous collectivement. Je m'y associe. Je me demande si on ne rate pas quelque chose.

Et je me demande, pour conclure, si le Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale ne mérite pas qu'on remette dans sa préoccupation principale ceux qui véritablement souffrent du manque de politiques publiques à leur endroit.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. –

Monsieur le Maire, chers collègues, M. FLORIAN je ne sais si ce document cale déjà votre armoire. Pour notre part nous l'avons lu et relu, nous saurons le garder, nous saurons nous en souvenir et revenir dessus quand nous aurons le budget afférent qui nous sera présenté.

En tout cas tous les Bordelais non plus ne calerons pas leurs armoires...

Eh oui, quand on a des mots malheureux et peu respectueux on doit les entendre longtemps.

Merci de me laisser continuer. Je peux continuer ?

Même si tous les Bordelais ne calerons pas leurs armoires parce qu'ils ne l'auront pas eu tous entre les mains, tous auront vu au moins le visuel et les termes affichés sur les murs de Bordeaux.

Je dirai qu'à côté d'un document riche il y a surtout un large plan de communication qui est aujourd'hui le seul élément budgétaire que vous serez a priori en position de nous communiquer.

Je n'ai pas envie de critiquer. C'est un débat d'idées qui est dans ce document. De grandes lignes, mais sans avoir les masses budgétaires à côté. C'est dommage en fin de compte de séparer ces deux débats. Il est compliqué d'avoir une analyse claire de la politique sociale de la Ville de Bordeaux uniquement sur ce document et d'avoir un débat politique là-dessus.

Par contre aujourd'hui j'aurai juste une petite alerte. Quelque chose qui me dérange vraiment. J'ai lu attentivement la partie sur l'insertion, et l'insertion par l'activité économique. Alors je dirai juste : attention à la tentation de la politique du « coucou ».

C'est-à-dire récupérer des actions en omettant d'y associer tous les principaux partenaires et financeurs, parce que s'il y a bien une politique où tout le monde est autour de la table, où tous le monde essaie véritablement d'avancer pour créer de l'emploi durable derrière, c'est bien l'insertion par l'activité économique et l'insertion de façon générale. Et dans ces principaux financeurs il y a l'Etat en premier lieu, le Département, la Région et la Ville, mais la Ville n'est pas un des principaux financeurs mais un des accompagnateurs.

Donc juste attention. Sur des politiques où nous avons aujourd'hui toujours avancé ensemble, et je reconnais là la qualité de Yohan DAVID sur ce sujet, j'aimerais bien qu'en utilisant la politique du « coucou » on ne vienne pas sur un sujet très très conflictuel.

Donc aujourd'hui pas de procès à faire d'intention, à part vraiment sur cette tentation du coucou. On ne va pas s'arrêter uniquement sur un vocable. Nous serons plus dans l'attention et dans l'analyse le jour où il y aura une politique financière et des masses financières en face.

M. LE MAIRE. -

Mme JAMET

MME JAMET. –

Aussi sans faire de procès d'intention, juste pour « la Ville 3.0 », je voudrais rajouter le fait que le numérique qui est à la fois un moteur de croissance économique et un levier de progrès social et environnemental, c'est aussi un levier démocratique. Dans le texte, l'open data n'est absolument pas cité. Donc si vous pouviez faire un peu évoluer le document dans ce sens ça serait bien. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, j'ai lu ce document avec attention et je me suis rappelé une conversation que nous avons eue tous les deux au Rocher de Palmer où nous avons évoqué un écrivain surréaliste, ou para-surréaliste qui est Georges Pérec.

En lisant ce document je n'ai pas pensé à Georges Pérec, mais à Raymond Queneau et à un petit livre qu'il avait écrit qui s'appelait « Cent mille milliards de poèmes » où on prenait un certain nombre de phrases qui étaient découpées en fines lamelles et on pouvait avoir cent mille milliards de poèmes.

C'est vrai qu'en reprenant le document d'orientation budgétaire, le pacte social, le document d'orientation culturelle, j'ai un peu ce sentiment d'avoir à 90% les mêmes ingrédients présentés plus ou moins différemment, avec plus ou moins de communication et plus ou moins de hiérarchie.

D'ailleurs à propos de communication j'aimerais bien savoir quel est le statut de ce document où, comme l'a rappelé Mathieu ROUVEYRE, l'exécutif municipal et c'est normal est largement présent, mais absolument pas l'opposition municipale.

Certes, j'ai cru, je suis même sûr, me reconnaître, ainsi que ma famille lors d'un pique-nique de quartier en face de chez moi, et j'ai bien identifié mon fils. Mais je ne pense pas que c'était une réponse à la présence de l'opposition.

En revanche dans ce document il y a quelque chose que je trouve intéressant c'est la dernière partie sur les 8 quartiers, pas à ce niveau du document puisque nous n'avons que des photos, mais est-ce que ça veut dire que dorénavant les politiques municipales seront égalitaires entre les 8 quartiers ?

Est-ce qu'on visera les 20 et 25% de logement social dans chacun des 8 quartiers ?

Est-ce que la ventilation des travaux de voirie sera la même entre les 8 quartiers ?

Et est-ce que les crédits d'investissement de la CUB sur le cours de l'Yser seront les mêmes que dans un autre quartier ?

Voilà cette question simple que je souhaitais vous poser. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI

MME SIARRI. -

Je vais répondre à M. ROUVEYRE...

M. LE MAIRE. -

Gentiment.

MME SIARRI. -

Excessivement gentiment.

Sur le risque de « boboïsation » je pense que les 6.400 Bordelais qui étaient présents samedi, dont un très grand nombre d'entre eux sont des bénévoles actifs dans les centres sociaux, espaces de vie sociale, maisons de quartiers, apprécieront votre qualificatif, puisque ce grand débat a été construit avec eux.

M. LE MAIRE. -

En tout cas on n'était pas entre soi.

MME SIARRI. -

Je vous indique que ce document n'est pas le Pacte, mais le chemin qui va nous conduire vers le Pacte de Cohésion Sociale. Donc peut-être qu'il faudrait reprendre le Petit Robert et chercher la signification du mot « vers ».

Ensuite, votre schizophrénie... ce n'est même pas me séduit, c'est me dépasse complètement. Vous nous parlez de budget, mais je n'ai cessé dans cette institution de parler des baisses de budgets du Conseil Général pour l'accompagnement des plus fragiles :

Plus de budget pour les pensions de familles ;

Plus de budget pour la construction de logements PLAI ;

Plus de budget pour les foyers de jeunes travailleurs ;

Plus de budget pour les associations caritatives ;

Plus de budget sur l'aide alimentaire... La liste est terrifiante.

Moins de budget pour les maisons de quartiers, moins de budgets pour le Conseil Général.

Je trouve inouï que vous osiez Conseil après Conseil nous faire vos petites leçons alors qu'au Conseil Général dès que vous pouvez sabrer la Ville de Bordeaux vous le faites, et à travers elle les 17% de gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Alors oui, j'ai enlevé le qualificatif « pauvreté » parce que ces gens-là ne sont pas pauvres. Ce sont des citoyens bordelais. Nous, ce qui nous intéresse c'est de les accompagner dans leur citoyenneté. Pas dans leur pauvreté. Voilà pourquoi le mot « pauvreté » s'en va parce que la Ville de Bordeaux ne stigmatise pas. On accompagne les Bordelais quels qu'ils soient.

Pour Mme AJON, je pense qu'il faut que vous regardiez la page sur le Conseil de Développement Social où je montre justement que rien ne se fait à la Ville de Bordeaux sans partenariat avec le Conseil Général, avec la CUB, avec l'Etat.

D'ailleurs je tiens à vous signaler, ça me permet d'apporter encore un petit élément de réponse à M. ROUYEYRE, que les équipes du Conseil Général et les équipes de l'Etat sont très contentes de participer à l'élaboration de ce Pacte y ayant une part active. Je pense qu'il serait absolument fondamental que vous vous rapprochiez des gens qui font.

Quant à la remarque de M. FELTESSE qui nous prend pour des poètes, je lui dirai que nous sommes aujourd'hui aux affaires, nous avons gagné les élections et nous faisons.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je ne vais pas reprendre tout ce débat. J'ai entendu « plus d'argent, plus d'argent », très bien. Je ne vais pas commenter à nouveau.

Je voudrais simplement exprimer mon inquiétude sur le logement. Vous savez que le logement est la responsabilité numéro un de l'Etat et que la gestion des crédits est déléguée notamment à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Or ce qu'on me dit c'est que les crédits de paiement commencent à manquer. Et nous sommes confrontés à une grave crise du logement par suite de l'effondrement des mises en chantier qui épargne Bordeaux pour l'instant, mais pas au niveau national à la suite de différentes fausses manœuvres comme la loi ALUR en cours de correction.

Cela est en train de se répercuter sur Bordeaux, où, je le répète, on n'est pas sûr de pouvoir disposer des crédits de paiement nécessaires alors que nous faisons des efforts considérables.

Je ne veux pas entrer dans le débat que soulève M. FELTESSE sur l'équilibre entre les quartiers, en particulier en matière de logement social. Le jour où on aura le même pourcentage de logements sociaux au Grand Parc et à Caudéran, ça voudra dire qu'on aura rasé Caudéran pour y construire le Grand Parc, et rasé le Grand Parc pour y construire Caudéran.

Il faut être un peu sérieux. Nous faisons des efforts pour développer le logement social partout, mais il restera des inégalités, forcément, compte tenu de ce qu'est la ville dans sa construction historique.

Enfin sur le document lui-même, je ne vais pas faire de comparaison avec les documents produits par d'autres collectivités. On va baisser par exemple à la CUB le budget de communication de 14% l'année prochaine. C'est la proposition que j'ai faite. Vous voyez qu'on ajuste un peu les choses.

On a pensé que ça vous gênerait si on vous proposait quelques pages dans ce document, donc on n'a pas voulu vous compromettre. C'est pour ça qu'on ne vous a pas proposé d'y figurer.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mais on peut revoir ça à l'avenir. Je ne serai pas contre.

C'était une information.

D-2014/594

Clôture des programmations financières du Projet Social et du Conseil de Développement Social.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Durant le mandat précédent le Projet social a constitué, avec l'Agenda 21 et le Projet urbain, un des trois piliers de l'action municipale.

Deux lignes de financements distinctes ont permis d'accompagner l'émergence et la concrétisation de projets très divers :

1 / Les financements liés au Conseil de développement social

Depuis 2008, les financements alloués au titre du Conseil de développement social, comportant notamment des représentants de la Ville, du Conseil Général et de la CAF, ont permis, au fil des années de financer des actions participatives, souvent co-construites avec des habitants à l'échelle de leur quartier, notamment au travers des Ateliers de développement social local (ADSL).

2 / Les financements liés au Projet social

Depuis 2010, en complément des moyens mobilisés structurellement par les services municipaux, le Projet social a permis de libérer des crédits spécifiques dédiés à l'émergence et à l'expérimentation d'actions.

Les financements ont pu accompagner le développement d'actions nouvelles, voire l'émergence de nouveaux acteurs.

Ces deux démarches complémentaires ont favorisé la transversalité de l'approche sociale, les démarches participatives et l'émergence de nouveaux projets. Ces évolutions, toujours en cours, sont désormais constitutives d'un socle.

Dans ces deux dynamiques, la Ville est soutenue techniquement et financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

A l'occasion du « Grand Débat », le Forum de la cohésion sociale et territoriale du samedi 22 novembre 2014, nous venons de lancer la construction du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Nous nous inscrivons dans la continuité de la dynamique du Projet social mais nous sommes aussi porteurs d'une nouvelle ambition.

Le Pacte de cohésion sociale et territoriale doit offrir à nos partenaires plus de lisibilité, plus d'efficacité et doit nous permettre de tendre collectivement vers l'innovation.

Dans ce cadre, nous vous proposons de fusionner les deux lignes de financement Conseil de développement social et Projet social en une seule ligne désormais dédiée à l'innovation sociale et territoriale.

Le lancement de cet appel à projet innovation sociale et territoriale fera l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal de décembre. Géré par la Direction du développement social urbain, cet appel à projet sera en parfaite cohérence et complémentaire du futur appel à projet du contrat de ville. Nous lancerons simultanément les deux appels à projets : celui lié à l'innovation sociale et territoriale (lui-même issu de la fusion des financements Conseil de développement social et Projet social) et celui du contrat de ville.

En effet, ne connaissant pas encore les montants de l'enveloppe dédiée au contrat de ville par l'Etat à ce jour, nous vous proposerons le lancement synchronisé en décembre prochain.

Dans ce cadre général, nous vous présentons les dernières programmations financières liées au Projet social et au Conseil de développement social.

Les tableaux ci-joints présentent les cofinancements de la ville et de la CAF apportés sur :

- des actions développées dans le cadre d'ADSL ou d'initiatives citoyennes pour le Conseil de développement social,
- des projets concrets contribuant à des actions du Projet social pour le Projet Social.

Le montant total de la deuxième programmation 2014 du Conseil de développement social s'élève à 9 200 € de subventions.

Le montant total de la deuxième programmation 2014 du Projet social s'élève à 74 550 € dont 42 000 € de subventions.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

Pour le Conseil Développement Social :

- à attribuer, au titre de la programmation Conseil de développement social 2014, aux organismes cités sur le tableau ci-joint les sommes d'un montant de : 9 200 € sur l'opération P0730001, compte 6574, fonction 523,
- à procéder à l'encaissement de 6 200 € correspondant à la participation de la CAF au titre du financement du Conseil de développement social sur l'opération P0730001, compte 7478.

Pour le Projet social

- à attribuer, au titre de la programmation Projet social 2014, aux organismes cités sur le tableau ci-joint les sommes d'un montant de 43 625 € pour la part Ville et de 30 925 € au titre de la Convention Territoriale Globale 2014 (CAF).

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2014, à savoir :

- . pour les subventions, sur l'opération P0730002, compte 6574, fonction 61.
- . pour les prestations, sur l'opération P0730002, compte 6228, fonction 61.
- à procéder à l'encaissement de la participation de la CAF au titre du financement du 3^{ème} Projet social sur l'opération P0730002, compte 7478.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

MME SIARRI. -

Cette délibération est la clôture des programmations financières du Projet Social et du Conseil de Développement Social.

Dans la mandature précédent, en effet, il y avait deux lignes séparées, l'une qui était liée au Conseil de Développement Social qui nous a permis de financer un certain nombre d'actions participatives qui étaient souvent co-construites avec les habitants à l'échelle de leur quartier, et l'autre que tout le monde a bien connue, liée au Projet Social, qui a permis et facilité l'émergence et l'expérimentation d'actions.

On vous propose dans cette délibération de financer une dernière programmation. Vous avez le détail dans le tableau. Les choses sont extrêmement variées, cela va de l'Observatoire Bordelais de l'Égalité, à une action de concertation de l'éducation, au guide de la petite enfance, à la conciergerie solidaire et j'en passe. Peut-être qu'il y aura des questions.

On vous propose donc pour plus de lisibilité de fusionner ces deux lignes. On vous proposera au prochain Conseil, au mois de décembre, de remplacer ces deux lignes par un appel à projets et à innovation sociale et territoriale.

Nous souhaitons vous le présenter aujourd'hui. Malheureusement nous n'avons toujours pas les arbitrages financiers de l'État concernant le futur appel à projets du Contrat de Ville. Ce sera donc au mois de décembre que j'espère nous aurons ces éléments et que l'on vous présentera l'appel à projets qu'on essaiera de rendre le plus cohérent possible avec l'appel à projets de Contrat de Ville.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons sur ce dossier vu la variété des projets, mais il y aura donc un appel à projets plus précis je pense la prochaine fois.

Vous savez que nous soutiendrons un certain nombre d'actions et que nous nous opposerons à d'autres. Donc nous attendons de voir au prochain Conseil sans doute ce qu'il en est plus exactement.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'autres remarques là-dessus ?

Qui vote contre ?

Abstention du groupe Front National.

Merci.

2ème programmation Conseil de Développement Social 2014			
Intitulé du projet	Porteur de projet	Subventions CDS	
		Part Ville	Part CTG
Atelier Moderne Bricolage	Compagnons Bâisseurs Aquitaine	2 000 €	2 000 €
Jardin partagé Noviciat	Friche and cheap	(32 000 DPJR)	4 200 €
Hébergement bénévole de demandeurs d'asile	Welcome Bordeaux	1 000 €	
	Total	3 000 €	6 200 €
	Total Général	9 200 €	

2eme programmation Projet Social 2014						
Intitulé projet	Service référent	Porteur de projet	Prestations Projet Social		Subventions Projet Social	
			part Ville	part CAF	part Ville	part CAF
Observatoire bordelais de l'Egalité	Mission diversité	prestataires à définir par procédure marché	3 700 €			
guide lutte contre les discriminations	Mission diversité	prestataires à définir par procédure marché	2 500 €			
Accompagnement des jeunes rejetés de leur milieu familial en raison de leur orientation sexuelle	Mission diversité	Association Nationale Le Refuge			2 000 €	
Projet Boxe	Mission diversité	LICRA			2 000 €	
Concertation Education	Direction éducation	prestataires à définir par procédure marché		7 500 €		
Guide accès santé	DDSU / CCAS	prestataires à définir par procédure marché	2 500 €	2 500 €		
Accompagnement éducatif collégiens allophones	DDSU	Aroeven			(10 000 DDSU)	5 000 €
GIP Médiation	DDSU	GIP Bordeaux Médiation			5 000 €	5 000 €
Médiation - écrivain public	DDSU	Defi			(4 000 DDSU)	2 000 €
Refonte guide petite enfance + forum petite enfance	Direction Petite Enfance Familles	prestataires à définir par procédure marché	1 500 €	5 500 €		
Tremplin rock	DGAC	Parallèle Attitude Difusion (PAD)			4 000 €	
Projet global association	DDSU	Yakafaucon			12 000 €	
Conciergerie solidaire	DDSU	SARL Club Services 33			5 000 €	
Social Kino session	DGVSC	Kino session	2 500 €	2 500 €		
Théâtre Forum sur le bénévolat	DGVSC	compagnie DIGAME	925 €	925 €		
			13 625,00 €	18 925,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €
			32 550,00 €		42 000,00 €	

TOTAL PART VILLE	43 625,00 €
TOTAL PART CAF	30 925,00 €
TOTAL GENERAL	74 550,00 €

D-2014/595
Soutien au fonctionnement des chalets Emmaüs.
Autorisation. Signature.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement et du renforcement de l'offre d'hébergement pour les personnes en situation de vulnérabilité et notamment pour contribuer à la résorption des squats sur la commune de Bordeaux, la Ville s'est mobilisée pour développer des solutions de logement immédiates et innovantes.

Le Conseil Général de la Gironde qui souhaite également être partenaire dans le développement d'une offre pour les personnes vulnérables, met gracieusement des *chalets* dédiés à cet usage, à la disposition des communes qui en font la demande.

Dans ce cadre, et conformément à :

- la délibération de la commission permanente du Conseil Général du 22 novembre 2013 autorisant l'attribution de ces chalets à la commune de Bordeaux ;
- la délibération de la Ville n° D-201/130 du 24 février 2014 portant sur la subvention d'équipement à Emmaüs pour la réalisation d'un hameau d'insertion et la mise à disposition des chalets à l'association ;
- la convention d'attribution d'une subvention en nature consistant en la fourniture et le montage des trois logements en bois à usage d'habitation par le Conseil Général de la Gironde à la Ville de Bordeaux ;

La Ville est propriétaire de 3 chalets en bois qu'elle a souhaité mettre à disposition d'Emmaüs 33 qui gère d'ores et déjà des solutions de ce type sur Bordeaux et sur la CUB.

Ces chalets ont été implantés à côté du village Emmaüs situé 196 Cours Dupré de Saint-Maur.

L'objectif que porte Emmaüs est d'offrir un hébergement transitoire et un accompagnement social renforcé à des familles pour lesquelles des solutions immédiates de logement ou d'hébergement classique ne sont pas adaptées.

La Ville souhaite, dans le cadre de sa mission de développement de l'hébergement, soutenir Emmaüs pour la mise en œuvre rapide de cette action globale dont le budget annuel se chiffre à 36 000 euros/an.

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel (intervenant social, veille de nuit, administratif)	21 290 €	Participation des familles (loyer et forfait fluides)	5 400 €
Charges de fonctionnement	7 210 €	Ville	7 600 €
Redevances Port de Bordeaux	4 500 €	CCAS	3 000 €
		Fondation Abbé Pierre	10 000 €
Divers	3 000 €		

		Autofinancement Emmaüs	10 000 €
TOTAL	36 000 €	TOTAL	36 000 €

Je vous propose donc aujourd'hui d'apporter notre aide financière pour accompagner le fonctionnement de ce dispositif développant une solution de logement immédiate et innovante.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au fonctionnement de ces chalets à hauteur de 9 500 euros couvrant ainsi la période d'octobre 2014 à décembre 2015 (15 mois), au bénéfice d'Emmaüs 33 (tranche P029O005 - natana 1222) ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat présentée en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME SIARRI. -

La Ville est désormais propriétaire de trois chalets en bois. C'est une opération qui a été conduite avec le concours massif du Conseil Général de la Gironde, qui nous permet d'accueillir à Bacalan des familles que nous allons accompagner de manière temporaire vers l'insertion.

Ces familles ont été choisies parce que précisément elles sont en capacité dans un délai assez court de devenir autonomes, de ne plus dépendre de personne et pas des collectivités locales.

Le budget vous est donné page 425.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Personne.

Pas de votes contre ?

Pas d'abstentions ?

Merci.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux
33077 Bordeaux cedex
Représentée par Madame Alexandra Siarri
Adjointe au maire de Bordeaux
En charge de la Cohésion Sociale et Territoriale
D'une part,

Et

L'Association Emmaüs 33- Urgence Sociale
246, cours de la Somme - 33800 Bordeaux
Représentée par Monsieur Pascal Lafargue
Président
D'autre part

Vu la délibération D-2014/130 du 24 février 2014,
Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet la formalisation du soutien à l'association Emmaüs 33-Urgence Sociale, bénéficiaire de la mise à disposition de 3 chalets attribués par le Conseil Général à la Ville de Bordeaux.

Les deux parties ont convenu que les chalets seront installés sur une parcelle du Grand Port de Bordeaux à proximité du Village Emmaüs, situé 196, cours Dupré de Saint-Maur 33300 Bordeaux via une Autorisation d'Occupation Temporaire conclue entre Emmaüs 33 et le Grand Port de Bordeaux.

L'objectif est d'offrir un hébergement transitoire à des publics pour lesquels des solutions classiques de logement ou d'hébergement ne sont pas adaptées, ou se trouvant dans une situation de mal-logement qui nécessite une intervention immédiate, en leur proposant un hébergement transitoire et un accompagnement social adapté visant à les inscrire dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle en prenant appui sur le droit commun.

ARTICLE 2 – Le public ciblé

Sont prioritairement orientées vers cette action d'hébergement transitoire, dans le cadre du dispositif d'hébergement mené par Emmaüs :

- les familles issues des squats de Schinazi et Lucien Faure, inscrites dans une démarche d'intégration et dont les enfants sont scolarisés dans les écoles du quartier de Bordeaux Maritime (Bacalan),
- les familles repérées et accompagnées par le dispositif de médiation sociale de la Ville se trouvant dans une situation de logement précaire et engagées dans une dynamique d'insertion,
- les familles bénéficiant d'un accompagnement social de droit commun avec un référent social désigné (CAIO, MDSI, CCAS...).

ARTICLE 3 - Rappel des missions

A – Le dispositif d'hébergement d'Emmaüs 33 – Urgence Sociale

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et le mal-logement, Emmaüs 33 – Urgence Sociale gère un grand nombre de dispositifs allant de l'urgence à la location. Plusieurs conventions sont signées, avec l'Etat, le Conseil Général, des intercommunalités....

Si le public traditionnel d'Emmaüs 33 – Urgence Sociale, les isolés, correspond à une réalité du public majoritairement à la rue, l'association, interpellée par différents acteurs sociaux pour héberger des couples avec enfant(s), doit être force de propositions. Ainsi, de nouveaux projets expérimentaux se mettent en place comme celui de Mérignac, ou celui de la MOUS avec un public spécifique.

Le fonctionnement des 10 chalets a montré son efficacité, et ces 3 nouveaux chalets doivent s'inscrire dans la même logique notamment dans la mixité sociale.

B – La mission de médiation sociale

La médiation sociale de la Ville s'adresse particulièrement aux familles d'origine bulgare et roumaine vivant en habitat précaire ou dans du mal-logement. Les missions sont de deux ordres :

- agir auprès des familles dans les sites occupés illégalement afin de tendre vers une amélioration de leurs conditions de vie et d'apaiser les éventuelles tensions avec le voisinage,
- favoriser l'accès aux droits, notamment la scolarisation des enfants, la santé, l'insertion professionnelle, l'accès au logement ou au dispositif de la MOUS.

Compte-tenu de l'intérêt général de l'action d'Emmaüs et des compétences rappelées ci-dessus, la ville entend soutenir ce projet.

ARTICLE 4 - Engagements d'Emmaüs 33 – Urgence Sociale

Emmaüs 33 – Urgence Sociale s'engage à :

- héberger à titre transitoire les familles ciblées à l'article 2,
- formaliser cet hébergement par une convention faisant apparaître les droits et devoirs des hébergés, le montant de la redevance - 100 euros - et le montant des charges locatives - 50 euros,
- identifier un référent au sein de sa structure qui assurera en lien avec le médiateur social de la Ville, la régulation du site (appropriation et utilisation du logement) et veillera à la continuité de la prise en charge par le travailleur social référent de la famille,
- assurer les chalets et assumer ainsi les charges et responsabilités du locataire.

La finalité étant, à terme, l'accès à un logement autonome en s'appuyant sur le droit commun et en mettant en œuvre l'ensemble des dispositifs concourant à une insertion durable.

ARTICLE 5 - Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage dans le cadre de ses missions de droit commun à :

- être l'interlocuteur privilégié d'Emmaüs 33 -Urgence Sociale dans la mise en œuvre de la présente convention,
- organiser des temps de régulation concernant les situations individuelles ou familiales,
- mobiliser le CCAS et la médiation sociale de la DDSU et à solliciter la MDSI du secteur concerné ou le service social référent (ex : CAIO) pour un soutien technique,
- favoriser le principe de mixité sociale.

Pour le financement de cette action, la Ville apportera son concours financier à hauteur de 9 500 euros pour la période allant d'octobre 2014 à décembre 2015.

ARTICLE 6 – Pilotage et modalités de suivi

Le suivi de réalisation du présent protocole est assuré conjointement par la Ville de Bordeaux et Emmaüs 33 – Urgence Sociale lors de réunions de comité de suivi portant sur :

- la mise en œuvre du présent protocole,
- l'évolution des situations individuelles et familiales,
- l'échange d'informations sur les actions et partenariats réalisés,
- l'évaluation de l'action conjointe menée dans le cadre du présent protocole,
- la production d'éléments d'analyse et de synthèse à destination des Institutions.

Le bilan annuel de l'action est présenté au comité de pilotage composé :

- d'un représentant de la direction d'Emmaüs 33 – Urgence Sociale,
- d'un représentant de la direction du développement social urbain,
- de l'Adjointe au maire en charge de la cohésion sociale et territoriale,
- de la chargée de mission « développement de l'hébergement et relogement »,
- d'un représentant du CCAS,
- d'un représentant de la MDSI du secteur et/ou du service social référent.

Le bilan annuel de l'action est adressé au Département.

ARTICLE 7 – Durée du protocole et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de 15 mois, allant d'octobre 2014 à décembre 2015.

Il pourra être dénoncé après accord des deux parties ou pour non respect des engagements pris.

Fait à Bordeaux, le

Pour La Ville de Bordeaux
Alexandra Siarri
Adjointe au maire de Bordeaux
En charge de la Cohésion Sociale
et Territoriale

Pour Emmaüs 33 – Urgence Sociale
Pascal Lafargue
Président